

LE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION

RAPPORT NATIONAL DU BURUNDI

Par Le Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique

Liste des abréviations	3
1. INTRODUCTION	4
1.1 Missions du Ministère ayant en charge l'éducation	5
1.2 Organisation actuelle du Ministère	6
1.3 Problèmes majeurs du système éducatif Burundais	9
2. LE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION AU BURUNDI	11
2.1 Le système éducatif face aux défis du 21^{ème} siècle	11
2.1.1 Principales réformes et innovations	11
2.1.2 Les principales politiques	15
2.1.3 Le rôle du système éducatif dans la lutte contre la pauvreté	20
2.2 L'Education pour l'inclusion : la voie de l'avenir	22
2.2.1 Approches, orientation et contenu	22
2.3. Le financement de l'Education	29
3. Conclusion	30
4. Références documentaires utilisés pour la préparation du rapport	30
National	30
5. ANNEXES	Error! Bookmark not defined.

Liste des abréviations

AFD : Agence Française de Développement

BPE : Bureau des Projets d'Education

CEM : Centre d'Enseignement des Métiers

CFP : Centre de Formation Professionnelle

CNR : Conseil Norvégien pour les Réfugiés

DFID: Department For International Development (cooperation Britannique)

ENS : Ecole Normale Supérieure

FCE : Fonds Commun de l'Education

FTI : Fast Track Initiative (Initiative de Mise œuvre Accélérée du plan sectoriel)

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PAM : Programme Alimentaire Mondial

PRES : Projet d'Appui au Renforcement de l'Enseignement Supérieur

PARSEB : Projet d'Appui à la Reconstruction du système Educatif Burundais.

PSDEF : Plan Sectoriel de Développement de l'Education et de la Formation

PPTTE : Pays Pauvres Très Endettés

UNICEF : Fonds des Nations Unies Pour l'Enfance

UNESCO : Organisation des Nations Unies Pour l'Education la science et la culture.

1. INTRODUCTION

La crise socio-politique qui vient de secouer le BURUNDI a touché le Secteur de l'éducation et a détruit :

- Les infrastructures scolaires
- Le matériel d'enseignement : livres et autres supports pédagogiques.

En Mars 2002, le gouvernement de transition a mis en place une politique sectorielle de l'éducation qui devrait être articulée sur des actions visant à créer :

- Une école planifiée à court, moyen et long terme pour éviter de naviguer à vue et de gérer uniquement le quotidien ;
- Une école décentralisée aussi bien au niveau de son organisation, du financement que de la gestion des dossiers des personnels .Une décentralisation qui devait donc impliquer une prise en charge progressive de l'école par les collectivités locale et les parents.
- Une école plus équitable permettant de corriger les disparités multiformes.
- Une école utile à la société qui s'occuperait non seulement d'enseigner mais également d'évaluer les enseignements donnés.

Cette école devrait former :

- Un individu compétent en savoir et en savoir –faire pour agir activement et positivement sur son milieu de vie,
- Un individu compétitif sur le marché du travail, tant sur le plan national que sur le plan international,
- Un individu créatif et imaginatif capable d'innover pour être à la hauteur des exigences de son environnement,
- Un individu ouvert au monde et capable de travailler dans l'interdisciplinarité avec des personnes de différents horizons,

- Un individu fier de sa culture et prêt à la faire rayonner autour de lui,
- Un individu tolérant et acquis aux valeurs fondamentales de la personne humaine.

1.1 Missions du Ministère ayant en charge l'éducation

1. Concevoir, planifier et exécuter une politique nationale cohérente en matière d'enseignement formel ;
2. Introduire dans le milieu rural un système éducatif de base capable d'induire un développement économique endogène en collaboration avec d'autres ministères concernés ;
3. Promouvoir le développement de l'enseignement préscolaire ;
4. Veiller à l'amélioration constante de la qualité de l'enseignement ;
5. Etablir et mettre en pratique un plan visant la scolarisation universelle ;
6. Assurer aux écoliers, aux élèves et aux étudiants une formation civique, morale et intellectuelle propre à favoriser une conscience aigüe des réalités nationales ;
7. Préparer en collaboration avec d'autres ministères et service concernés, les éléments en formation à œuvrer pour le développement socio-économique du pays, pour la promotion de la culture nationale et pour le respect des droits et liberté de la personne humaine ;

8. Participer à l'éducation à la paix, à la démocratie et au respect du droit et libertés de la personne humaine dans le milieu scolaire et académique ;

9. Développer et mettre en œuvre, en collaboration avec le Ministère des relations extérieures et de la coopération, une politique de coopération internationale en matière de formation universitaire ;

10. Promouvoir la recherche scientifique dans les différents secteurs de la vie nationale ;

11. Favoriser le développement privé à tous les paliers ;

12. Planifier et organiser, en collaboration avec les ministères concernés, un service civique obligatoire dans le domaine de l'éducation.

1.2 Organisation actuelle du Ministère

Le Ministère ayant en charge l'Education est constitué comme suit :

- Le ministère de l'Education Nationale et de la Recherche scientifique
- Le Vice Ministère chargé de l'Enseignement de base et Secondaire.

Sont rattachés au Cabinet du Ministre :

1° Administrations non personnalisées

- Le secrétariat Permanent de la commission Nationale pour l'UNESCO
- Le Bureau des Bourses d'Etudes et de Stages

- Les Directions Provinciales de l'Enseignement (D.P.E)

2° Administrations personnalisées

- L'Ecole Normale Supérieure (E N S)
- Le Bureau des Projets d'Education (B.P.E)

-

3° Etablissements Publics sous la tutelle du Ministre

- L'Université du Burundi

4° La Direction Générale de l'Enseignement Supérieur

avec :

- La Direction de l'Enseignement Supérieur
- La Direction de la Recherche Scientifique.

Sont rattachés au cabinet du Vice – Ministre.

5° La Direction Générale de l'Enseignement

Professionnel avec :

- La Direction de l'Enseignement des métiers
- La Direction de la planification de l'enseignement des métiers

-

6° Le Bureau de coordination et de suivi des organismes personnalisés.

7° L'Inspection Générale de l'Enseignement avec :

- L'Inspection Principale de l'Enseignement de Base
- L'Inspection Principale chargée du Bureau d'Appui à l'Enseignement privé
- Les Inspections Provinciales de l'Enseignement de base
- Les Inspections Communales de l'Enseignement de Base
- Les Inspections Régionales de l'Enseignement Secondaire

- La Direction des Evaluations : Nouvellement créée.

8° La Direction Générale de l'Enseignement de Base

avec :

- La Direction de l'Education Préscolaire
- La Direction de l'Enseignement Primaire

9° La Direction Générale de l'Enseignement Secondaire Général et Pédagogique avec :

- La Direction de l'Enseignement secondaire Général et Pédagogique Public
- La Direction de l'Enseignement Secondaire Général et Pédagogique des collèges communaux et des établissements privés.

10° La Direction Générale de l'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel avec :

- La Direction de l'Enseignement Secondaire Technique Public
- La Direction de l'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel des Collèges Communaux et des Etablissements Privés.

11° La Direction Générale des Bureaux Pédagogiques

avec :

- Le Bureau d'Education Rurale (B.E.R)
- Le Bureau d'Etudes des Programmes de l'Enseignement Secondaire (B.E.P.E.S)
- Le Bureau d'Etudes de l'Enseignement Technique (B.E.E.T)
- La Direction de la Radio Scolaire
NDERAGAKURA

1.3 Problèmes majeurs du système éducatif Burundais

- Insuffisance du Personnel enseignant
- Forte pression sur les infrastructures Scolaires
- Insuffisance de supports pédagogiques
- Programmes d'enseignement inadaptés
- Disparités géographiques dans l'allocation des infrastructures Scolaires.
- Faible développement de l'Enseignement Technique et Professionnel alors que la demande de formation est très élevée. Même l'existant n'est pas très bien équipé pour donner une formation de qualité
- Faible qualification des enseignants des écoles communales
- La demande de scolarisation aussi bien au primaire qu'au secondaire dépasse les capacités d'accueil.
- Un faible rendement pédagogique suite à la faible qualification d'un bon nombre d'enseignants, à la surpopulation des classes et à l'insuffisance des supports pédagogiques (livres de l'élève et de l'enseignant)
- un taux d'abandon assez élevé au primaire
- un fort taux de redoublement 28 à 32%
- Faible taux de passage du primaire: au secondaire (40%)
- La problématique de l'enseignement privé :
 - Certains promoteurs de l'enseignement privé ne respectent pas la loi en matière d'ouverture
 - Certaines écoles évoluent dans des structures inadaptées à l'enseignement faute de moyens.
 - La plupart des enseignants du secteur privé sont des vacataires oeuvrant dans les écoles publiques, ceci entraînant un faible rendement

- Le matériel didactique est insuffisant
 - Le recrutement et inscription des élèves sont anarchiques et ceci influe sur la qualité
 - Tendances à la fraude des titres scolaires.
- L'enseignement supérieur est confronté à une forte demande due à l'accroissement des écoles secondaires publiques communales d'où les initiatives privées ont été encouragées par le gouvernement. Il souffre aussi d'un manque d'enseignants.

Les lignes qui suivent décrivent le «Développement de l'Education au Burundi» selon les suggestions et le plan indiqués dans le document intitulé : « RAPPORT NATIONALE SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION » : Proposition relatives à la préparation des rapports pour 2008, annexé à la correspondance N° ref : D.G/1/08/27 du 7 Avril 2008 que le Directeur Général de l'UNESCO a adressé aux délégués permanents auprès de l'UNESCO, laquelle correspondance annonçait la préparation de la 48eme session de la Conférence internationale de l'éducation (CIE).

Comme il a été demandé dans le document ci haut cité, il s'agit de relater les initiatives innovatrices prises mais aussi des projets à réaliser dans le futur ainsi que des recommandations **pour rendre le système éducatif réellement inclusif.**

2. LE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION AU BURUNDI

2.1 Le système éducatif face aux défis du 21^{ème} siècle

2.1.1 Principales réformes et innovations

Pour bien gérer le système éducatif, le Burundi est en train d'élaborer un plan Sectoriel de Développement de l'Education et de la formation P.S.D.E.F en sigle et son plan d'action. Il retrace les grandes lignes du développement de l'éducation que le gouvernement du Burundi entend mettre en œuvre au cours des sept prochaines années.

Il s'inspire des orientations générales définies lors des rencontres internationales consacrées à l'éducation et auxquelles le Burundi a souscrit (conférence internationale sur l'éducation de Jomtien en 1990 et du Forum mondial sur l'éducation de Dakar en 2000) mais aussi il s'appuie sur les objectifs du Millénaire pour le Développement dans leur partie relative à l'éducation. Il s'inspire également du cadre de lutte contre la pauvreté et de la lettre de politique pour le secteur de l'éducation (Novembre 2006).

L'élaboration de ce plan a été appuyée par la tenue de huit missions conjointes qui ont regroupé les cadres du Ministère de l'Education, les bailleurs de fonds, ainsi que les agents de la société civile et des confessions religieuses. Elle a également tenu compte d'une consultation nationale réalisé en Décembre 2007. Apres sa finalisation, ce plan sectoriel sera soumis à l'évaluation par les Partenaires Techniques et Financiers en vue d'une présentation à F.T.I (Fast Track Initiative) pour endossement.

2.1.1.1 Enseignement préscolaire

La prise en compte de la petite enfance est jusqu'ici peu développé. Trois structures d'accueil du préscolaire coexistent :

- Les classes dites maternelles rattachées aux écoles primaires et gérées directement par les directeurs des établissements primaires
- Des structures dites communautaires gérées par des privés : les garderies communautaires et les cercles préscolaires

Dans les trois structures il n'y avait pas de programme officiel ni de texte régissant l'ouverture et la gestion de ces structures.

A partir de Mai 2008 un document d'une politique de Développement Intégré du Jeune Enfant (DIJE) a été élaboré par la Direction de l'Enseignement Préscolaire et a été validé par les cadres du ministère chargé de l'éducation. Il attend l'adoption par le conseil des Ministres.

Le programme a également été élaboré et validé son application a commencé avec la rentrée scolaire de septembre 2008. Les enseignants du préscolaire (enseignement public) viennent d'être formés au nouveau programme.

Les encadreurs des structures communautaires avaient cessé leurs prestations parce que les parents n'étaient plus capables de les rémunérer. Aujourd'hui le Ministère chargé des finances a accepté de prendre en compte leur rémunération.

2.1.1.2 L'enseignement Primaire

Depuis 2005 le Président de la République a décrété la suppression des frais de scolarité. Cette mesure a été salubre et a entraîné un afflux massif des enfants vers l'école de telle façon que la capacité d'accueil des infrastructures existantes est à présent dépassée.

Une solution provisoire a été :

- L'emprunt des salles de classe des écoles secondaires, les après-midi
- L'emprunt des locaux des églises et des particuliers
- La construction des classes temporaires en sheetings, peu durables

Aujourd'hui, le Président de la République a entamé une vaste campagne de sensibilisation des communautés à la base pour la construction des écoles afin d'accueillir le maximum d'enfant en âge scolaire.

Cette mesure a permis d'une part la réintégration des enfants déscolarisés suite à la crise que vient de connaître le pays et d'autre part la scolarisation des enfants des familles qui jusque là avaient été bloqués par l'exigence du paiement des frais de scolarité (on a parfois enregistré des demandes de scolarisation en faveur des enfants âgés de 13 à 15 ans)

2.1.1.3 L'enseignement secondaire

L'accès à l'enseignement secondaire général et pédagogique ou à l'enseignement secondaire technique reste conditionné par la réussite d'un concours national à la fin du cycle primaire. Comme la population scolarisable va croissant alors que la capacité d'accueil reste limitée, les communautés à la base ont été sensibilisées pour construire des écoles au niveau de toutes les communes du pays. Le Président de la République a appuyé l'effort de la population en octroyant des tôles, du ciment et d'autres matériels de construction.

Le système d'enseignement technique, comme signalé plus haut est jusqu'aujourd'hui peu développé surtout dans les structures communales. Les bailleurs se focalisent beaucoup sur le primaire.

2.1.1.4 L'enseignement supérieur

Il est prévu des réformes en faveur du système L.M.D et des études y relatives sont en cours par le Projet d'Appui au Renforcement de l'Enseignement Supérieur (PARES) Afin de renforcer l'enseignement supérieur, un décret portant création, organisation et fonctionnement d'une commission Nationale de l'enseignement supérieur a été signé.

Cette commission aura entre autres missions :

- L'analyse pour approbation des programmes d'enseignement supérieur.
- La coordination des activités d'évaluation des programmes et des curricula
- L'analyse des demandes d'ouverture des établissements d'enseignement supérieur
- L'examen de l'équivalence de programmes et de diplômes.

2.1.1.5 L'enseignement post-primaire

Dans le but de continuer la formation de ceux qui ne sont pas admis au secondaire ou ceux qui le quittent avant la fin du premier ou du second cycle il est prévu trois structures de formation professionnelle.

- Les centres d'enseignement des métiers C.E.M qui accueille les sortants du cycle primaire ainsi que ceux qui abandonnent en 7^{ème} et 8^{ème} années.
- Les centres de formation professionnelle CFP qui accueille les sortants de la 10^{ème} année non admis au second cycle
- Le centre de développement des compétences professionnelles CDCP qui accueillera les sortants du second cycle.

2.1.1.6 L'alphabétisation

Ce secteur n'est pas assez développé malgré un fort taux d'analphabètes. Peu de bailleurs y interviennent de telle façon que les alphabétiseurs sont bénévoles. Impossible d'atteindre la majorité des illettrés.

Ceci devient un grand handicap pour atteindre la scolarisation de tous les enfants.

2.1.2 Les principales politiques

2.1.2.1 L'accès à l'éducation

Les mesures prises pour atteindre les exclus du système éducatif sont les suivantes :

A. La construction et la réhabilitation des écoles dans les zones rurales défavorisées en infrastructures scolaire pour réduire le ratio élèves/maître et permettre la suppression de la double vacation des classes.

Les intervenants étant :

- L'Etat à travers les fonds P.P.T.E (Pays Pauvres Très Endettés)
- La banque mondiale à travers le Projet d'Appui à la Reconstruction du système Educatif Burundais (PARSEB)
- Le PNUD
- La Coopération Technique Belge à travers le projet A.E.S.T.P (Appui à l'Enseignement Secondaire Technique et professionnel)
- L'union Européenne à travers l'UNICEF
- Le Conseil Norvégien pour les Réfugiés (CNR)

- L'ONG association des volontaires pour le service international financée par l'Union Européenne et l'Italie
- L'ONG CARE sur financement Néerlandais
- L'ONG RET financé par le Royaume Uni
- La coopération Allemande
- Le fond commun de l'éducation constitué par les contributions de l'Agence Française pour le Développement(A.F.D) ; La Belgique, Le Luxembourg, Le Royaume Uni et L'UNICEF
- Les communautés à la base
- Les confessions religieuses

Ces constructions/réhabilitations concernent également le pré-primaire par construction des structures communautaires. Les C.E.M et C.F.P seront également pris en compte.

D'après une étude réalisé en Juin 2007 par Carel HALFMAN du Groupe 5 consulting engineers des Pays Bas engagé par E.P.D.F, pour résoudre le problème de l'augmentation d'entrée des écoliers ainsi que celui des remplacements des infrastructures provisoires et d'emprunt afin de parvenir à la réduction de la double vacation des salles de classe, il faudra construire en moyenne 1500 classes par an pendant 3 ans. Les provinces prioritaires seraient GITEGA, KARUZI, KAYANZA, KIRUNDO, MURAMVYA et NGOZI où le ratio élève/maître est le plus élevé (jusqu'à 84 écoliers).

B. L'affection des enseignants :

Elle priorise les zones défavorisées mais certaines situations bloquent encore la répartition géographique équitable pour toutes les provinces du pays :

- Certaines écoles sont enclavées et donc d'accès difficile

- Dans certains coins du pays, de temps en temps l'insécurité y est encore observée.
- Le manque de logement pour les enseignants alors que l'école est éloignée du village .Les enseignants non natifs ne peuvent pas prester dans ces endroits

Dans les provinces où la carence d'enseignants est prononcée alors que certaines écoles sont enclavées ou que l'insécurité y règne encore, il est prévu d'y construire des Lycées pédagogiques afin de recruter localement les enseignants natifs et résoudre ainsi le problème du manque de logement.

C.L'achat des manuels : livres de l'élève et du maître au primaire :

Le taux de disponibilité du livre pour l'année scolaire 2007-2008 est très faible :

Kirundi : 32,1%

Français : 27,7%

Calcul : 14,9%

Etude du milieu : 0,2%

Pour relever le défi de l'insuffisance du livre, sur financement du PARSEB et du F.C.E, un lot de livres est attendu et sera livré sous peu aux écoles.

Une formation à la gestion du livre est également prévue à l'intention des enseignants.

D.L'achat du matériel pour l'enseignement des sciences dans les classes du secondaire :

Sur financement du F.C.E des kits de microscience seront achetés.

Cet équipement permettra de donner un enseignement de qualité afin de bien préparer les lauréats à l'enseignement supérieur technologique.

E. Le maintien des élèves à l'école jusqu'à l'achèvement du cycle primaire et l'incitation à la demande de scolarisation :

- Instauration des cantines scolaires dans les zones où le taux d'abandons est élevé et là où la scolarisation des filles est faible.
- La réduction du redoublement. Le système d'évaluation traditionnel est un système très élitiste hérité de l'époque coloniale. Il sélectionne les meilleurs tandis que les faibles sont proposés au redoublement de classe.
- Quand le redoublement est répété, il se solde souvent par une déscolarisation.

Afin de réduire sensiblement le redoublement (à 10% d'ici 2015) il est prévu de :

1° Faire des descentes à travers tout le pays pour sensibiliser les parents et les enseignants à la réduction des redoublements pour que tous les enfants puissent achever le cycle primaire (ateliers prévus en Novembre).

2° Réorganiser le système éducatif de façon à instaurer la promotion semi automatique à l'école primaire.

3° Donner aux enseignants des compétences leur permettant d'encadrer correctement les diverses

catégories d'enfants existant dans les classes. Cela revient à revoir la formation initiale des enseignants et instaurer une formation continue adéquate.

Aujourd'hui, dans le système éducatif au niveau du primaire, coexistent cinq profils d'enseignants :

- a) Enseignants diplômés D4 (une année de formation pédagogique après la 10^{ème} année). L'effectif des derniers encore au service diminue sensiblement.
- b) Enseignants diplômés D6 (deux années de formation après la 10^{ème} année) constituent le groupe le plus représenté dans le personnel enseignant du primaire. Leur formation est assurée dans les lycées pédagogiques.
- c) Enseignants diplômés D7 (quatre ans après la 10^{ème} année). Ceux-ci sont formés dans les écoles normales. Préparés pour prêter à l'école primaire, ils ne restent pas tous sur terrain parce que ceux qui réussissent l'Examen d'Etat sont autorisés à accéder à l'Enseignement Supérieur.
- d) Enseignants diplômés D7 (une année de formation pédagogique après la réussite du cycle secondaire). Cette formation récupère ceux qui n'ont pas réussi l'Examen d'Etat.
- e) Enseignants non qualifiés. Il s'agit d'un personnel recruté au moment de la crise socio-politique qui a contraint beaucoup d'enseignants à l'exil. Afin de leur permettre d'être à la hauteur de leur tâche, des séances de qualification sont organisées à leur profit pendant les vacances sous l'appui de l'UNICEF.

Après discussion lors de l'élaboration du Plan Sectoriel de Développement de l'Education et la Formation, il est apparu que les enseignants D7 des Ecoles Normales coûtent cher et ne restent pas longtemps sur terrain. Il est prévu de supprimer progressivement les écoles normales, garder encore les lycées pédagogiques avec une proposition de prolonger d'une année leur formation (actuellement les lauréats de ces structures ne sont pas bien performants) et plus tard, ne retenir que les D7 ayant évolué dans les écoles d'enseignement secondaire général ou technique avant la formation pédagogique.

Tout ce personnel en place recevra une formation continue :

Deux modes de formation sont prévues :

- ✓ Formation à distance par la radio scolaire NDERAGAKURA. Une assistance technique a été proposée pour l'encadrement des journalistes dans ce sens. Des postes de radio seront fournis aux écoles.
- ✓ La poursuite des journées pédagogiques pour l'encadrement de proximité par les directeurs et les inspecteurs.

2.1.3 Le rôle du système éducatif dans la lutte contre la pauvreté

L'école doit former un individu compétent en savoir et en savoir-faire, compétitif sur le marché du travail, créatif et imaginatif pour être à la hauteur des exigences de son environnement. Pour cela, à part l'enseignement formel qui aboutit à un diplôme qui permettra de trouver un emploi, le non formel prépare également les citoyens burundais à pouvoir s'intégrer dans le développement économique du pays.

- L'enseignement des métiers dans les CEM, CFP et CDCP : cette forme d'enseignement récupère les

déscolarisés de divers niveaux, les non scolarisés qui ont dépassés l'âge scolaire et les handicapés physiques légers. Cette formation concernera beaucoup de jeunes (déscolarisés, rapatriés, enfants de la rue etc.) et nécessitera beaucoup de fonds pour les constructions, équipement en matériel didactique et la rémunération du personnel. Ce genre de formation est aujourd'hui financé par l'Etat (centre de formation de personnes handicapées du Ministère ayant en charge la solidarité nationale ainsi que certaines confessions religieuses et quelques privés. Néanmoins pour certains handicapés la formation nécessite un personnel spécialisé et des structures spécifiques dont le pays ne dispose pas. Beaucoup reste à faire dans ce domaine. Dans le formel, le Projet d'Appui à l'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel organise les lauréats des écoles technique en associations, leur octroît un kit de démarrage et les encadre pour une bonne insertion de la vie économique du pays.

- L'alphabétisation : c'est un domaine qui accueille les jeunes non scolarisés et les adultes qui veulent apprendre à lire, écrire et compter. Pour éviter que les formés retombent dans une situation d'analphabétisme secondaire, le centre chargé de l'alphabétisation compte les regrouper, après la formation, en Associations Génératrices de Revenus ce qui leur permet en même temps d'améliorer leur situation économique. Ce genre de formation est assuré par l'Etat mais les fonds sont insuffisants au vu des besoins de la population. Certaines confessions religieuses appuient l'effort du gouvernement dans ce domaine.

Pour réussir l'éducation inclusive il faudrait trouver suffisamment de fonds pour cette action parce que des parents alphabétisés comprendront vite et mieux la

nécessité de la scolarisation de leurs enfants. De plus une campagne de sensibilisation à l'alphabétisation des adultes est indispensable, surtout à l'égard des femmes car très peu en comprennent le bien fondé.

2.2 Education pour l'inclusion : la voie de l'avenir

2.2.1 Approches, orientation et contenu

2.2.1.1 Les groupes considérés comme exclus dans le système éducatif actuel

- Les enfants des provinces qui ont été longtemps défavorisées en infrastructures scolaires et en enseignants
- Les enfants orphelins suite à la guerre et au SIDA. Certains d'entre eux sont chefs de ménage et sont obligés d'abandonner l'école et chercher du travail pour subvenir aux besoins des petits frères et sœurs.
- Les déscolarisés suite à l'échec scolaire, aux redoublements répétitifs ou aux mauvaises attitudes des enseignants (bastonnade) aboutissant à l'abandon
- Les enfants handicapés : certains présentent des handicaps qui ne leur facilite pas l'accès dans les structures scolaires normales. D'autres présentent des handicaps qui nécessitent des enseignants spécialisés, des structures et du matériel pédagogique spécifique (les muets, les aveugles, les sourds, les handicapés mentaux)
- Les jeunes non scolarisés (enfants de la rue, rapatriés)
- Les mineurs détenus
- Les adultes analphabètes

2.2.1.2 Orientations pour l'inclusion

- La suppression des frais de scolarisation depuis 2005 a permis un grand nombre d'enfants d'accéder à l'école.

Quelques chiffres

Effectif des écoliers : 2004-2005 : 1.022 467
2005-2006 : 1.309 387

Ratio élèves/école : 2004-2005 : 523 (moyenne nationale)
2005-2006 : 614

Ratio élève/classe : 2005-2006 : 76,3 (moyenne nationale)
2006-2007 : 86,3

Afin d'éviter que les enfants des pauvres soient bloqués par l'incapacité d'acheter les fournitures scolaires, une aide constituée de cahiers et autres articles scolaires en provenance de l'Ouganda a été distribuée à tous les écoliers ces trois dernières années.

- Pour une gratuité de scolarisation parfaite, on compte alléger sensiblement la charge des parents en accordant des frais de compensation beaucoup plus consistant aux écoles.
- En collaboration avec le Ministère chargé du Rapatriement et de la Solidarité Nationale les enfants de la rue sont intégrés dans le système éducatif et les jeunes dans les centres d'enseignement des métiers.
- Le Conseil Norvégien pour les Réfugiés CNR récupère les enfants rapatriés non scolarisés âgés de 9 à 14 ans. Il

leur donne une formation accélérée des programmes d'enseignement des classes de 1^{ère} et 2^{ème} années.

Une évaluation des connaissances acquises permet ensuite de les intégrer en classe de 2^{ème} année ou 3^{ème} année.

- L'Ambassade de France au Burundi compte appuyer un projet pour l'alphabétisation et l'enseignement des métiers au profit des mineurs détenus.
- L'effort de l'Etat Burundais dans la construction des infrastructures scolaires du primaire et du secondaire, appuyé par la contribution des communautés à la base ainsi que les diverses interventions des bailleurs et autres partenaires de l'Education permettra de répondre à la demande massive de scolarisation.
- Le Plan Sectoriel de Développement de l'Education et de la Formation, en élaboration, prévoit un appui (une incitation) au redéploiement et à l'affectation des enseignants dans des zones défavorisées. Dès que les infrastructures sont en suffisance, une bonne répartition des enseignants permettra de désengorger les classes pléthoriques (parfois 180 écoliers dans une classe) de supprimer la double vacation des classes et des maîtres et par là d'augmenter le temps scolaire consacré aux apprentissages au cycle primaire.
- Le plan d'action 2008 programme l'organisation de quatre ateliers parallèles à travers le pays, sur le redoublement. Il sera question d'identifier avec la collaboration de toutes les catégories des partenaires de l'éducation (agents de l'administration centrale, enseignants, parents, administration territoriale, personnes de la société civile) les causes du redoublement et les solutions à y apporter pour le réduire sensiblement (10% d'ici 2015). Mais pour y

arriver durablement le projet est de procéder à de profondes réformes curriculaires :

- Réviser en général les programmes d'enseignement et plus particulièrement dans les filières pédagogiques de façon à préparer des enseignants qui auront les compétences de pouvoir encadrer, de donner un enseignement de qualité aux divers catégories d'apprenant se trouvant dans une classe.
- Former les enseignants à la pédagogie des grands groupes pour qu'ils puissent atteindre tous les enfants.
- Instaurer la promotion semi automatique pourrait également réduire le redoublement.

Le système éducatif du cycle primaire étant organisé en trois degrés ;

1^{ère} et 2^{ème} années : 1^{er} degré
3^{ème} et 4^{ème} années : 2^{ème} degré
5^{ème} et 6^{ème} années : 3^{ème} degré

Cette approche propose que le redoublement se fasse à la fin d'un degré.

- Revoir les programmes du primaire et du secondaire de façon à les adapter à toutes les catégories d'apprenants en visant une réelle intégration dans la vie socio économique.
- Le Programme Alimentaire Mondial appuie le fonctionnement des cantines scolaires dans les

provinces où il y a pénurie alimentaire mais aussi pour encourager la scolarisation des filles.

- Afin d'éviter que les enfants abandonnent l'école suite aux mauvaises attitudes des enseignants telles que les bastonnades ou autres, une lettre circulaire prohibant les punitions corporelles est parvenue à toutes les Directions Provinciales de l'Enseignement et a été diffusé dans toutes les directions scolaires.
- La formation de quelques personnes handicapées ne pouvant pas accéder aux classes normales est prise en charge par certains religieux.
- L'alphabétisation des adultes reste très peu développée car peu de partenaires y interviennent.

2.2.1.3 Politiques Publiques

- Le phénomène d'exclusion touche beaucoup les adultes analphabètes, les handicapés et les non scolarisés surtout du milieu rural.
- La révision des programmes, afin d'adapter les enseignants à la diversité des apprenants ainsi que la révision des méthodologies d'enseignement seront des questions pertinentes dans le cadre des politiques éducatives (cfr le P.S.D.E.F en élaboration)
- La meilleure des situations pour l'éducation inclusive si les moyens financiers le permettaient, serait l'instauration d'un enseignement fondamental de 9 ou 10 ans gratuit et obligatoire.

- L'alphabétisation de tous les jeunes et adultes illettrés, une sensibilisation pour l'éducation inclusive est recommandée.

2.2.1.4 Système, liens et transition

Les principaux obstacles à l'éducation inclusive étant principalement l'insuffisance des ressources financières ainsi que l'inadaptation des méthodes et programmes d'enseignement, des appuis budgétaires conséquents et des réformes curriculaires profondes rendront le système éducatif plus intégrateur. Une formation professionnelle pertinente offrira une nouvelle chance à ceux qui ont abandonné leurs études ou n'ont pas atteint un niveau approprié, pour pouvoir s'intégrer dans la vie socio économique du pays et lutter contre la pauvreté.

2.2.1.5 Apprenants et enseignants

- Approches d'enseignement et d'apprentissage : jusqu'ici l'approche par objectifs est encore maintenue avec des projets d'adaptation pour rendre le système éducatif souple et capable d'intégrer diverses catégories d'apprenants.
- Le temps d'enseignement à l'école primaire est de 630h par an pendant 6ans. Il est prévu de réaménager l'horaire quotidien des apprentissages pour augmenter ce temps scolaire en attendant que le nombre de classes et des enseignants permettent la suppression totale de la pratique de la double vacation.
- Pour que les enseignants soient formés et mieux préparés à répondre aux attentes et besoins divers des apprenants. Il est prévu une formation initiale et/ou continue adaptée :
 - aux grands groupes
 - aux besoins spécifiques de certains apprenants

- aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Le projet de création des filières informatiques à la Faculté des Sciences Appliquées depuis 2009 (à l'Institut Technique Supérieur) permettra de préparer les professeurs (formateurs) qui assureront la formation au secondaire, des enseignants du primaire dans le domaine des techniques de l'Information et de la communication.

- La mise sur pied d'une fondation pour le logement des enseignants vise l'amélioration de leurs conditions de vie.
- Pour organiser un environnement d'apprentissage garantissant l'inclusion :
 - Les normes de construction des infrastructures scolaires recommandent des latrines séparées pour filles et garçons.
 - La carte scolaire prévoit la construction d'une école par colline de recensement. Ceci réduira en même temps la distance entre l'école et le domicile de l'apprenant et le taux d'abandon observé chez les petits et les filles lorsque les écoles sont éloignées.
 - Des comités de gestion des écoles seront mises en place (ordonnance ministérielle y relative déjà élaborée par la Direction Générale de l'enseignement de base). Ces comités intégreront les parents et les agents de l'administration territoriales afin que ceux-ci s'impliquent davantage dans la vie de l'école. Ce sont des structures où tous les partenaires auront l'occasion de dialoguer à propos de tout ce qui concerne l'éducation. Ce

seront des cadres d'échange pour des propositions d'un bon développement de l'éducation inclusive.

2.3. Le financement de l'Education

L'Education est financièrement appuyée par :

- L'Etat qui intervient dans tous les paliers de l'éducation et la formation.
- Les partenaires Techniques et Financiers (bailleurs de fonds) certains se sont convenus d'instituer un fonds commun de l'Education afin de contribuer de façon significative au financement du plan Sectoriel de Développement de l'Education et de la formation (voir annexe II) il s'agit de :
 - la Belgique
 - le Département For International Development (DFID du Royaume Uni)
 - l'Agence Française de Développement (A.F.D)
 - et le Luxembourg.
- La Banque Mondiale à travers le PARSEB
- Le programme des nations Unies pour le Développement (PNUD)
- L'UNICEF
- L'UNESCO
- Le PAM
- Le CNR
- Les organisations Non Gouvernementales (ONG) locales et internationales intervenant dans l'un ou l'autre domaine de l'Education.
- Les confessions religieuses
- Les promoteurs du secteur privé.

3. Conclusion

Aujourd'hui, le Burundi reste confronté à un certain nombre de défis pour parvenir à développer l'éducation et la formation au profit de toutes ses filles et fils.

En collaboration avec les différents partenaires de l'éducation, il faudra trouver suffisamment de moyens permettant de procéder à une réforme profonde du curriculum, à l'achat des supports pédagogiques adaptés et à l'instauration de méthodologies pédagogiques permettant de prendre en compte la diversité des enfants, des jeunes et des adultes pour leur assurer une bonne intégration dans la vie socio-économique du pays.

4. Références documentaires utilisés pour la préparation du rapport National

1. La politique sectorielle adoptée par le conseil des Ministres dans sa séance du 26 Mars 2002 (Introduction).
2. Le Plan Sectoriel de Développement de l'éducation et la Formation en cours de finalisation.
3. La lettre de politique.
4. La lettre d'entente du Fond Commun de l'Education entre la République du Burundi et les Partenaires Techniques et Financiers.